



**Association Pour la Protection
de la Nature et de l'Environnement**

RAPPORT ANNUEL

**ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE**

ANNEE 2014

PLAN

A/ Assemblée Générale extraordinaire

I/ Modification des statuts

II/ Election d'un nouveau président

B/ Assemblée Générale ordinaire

I/ Remerciements aux membres présents

II/ Rapport moral

III/ Rapport d'activités

IV/ Rapport financier

V/ Perspectives 2016

VI/ Questions diverses

Assemblée Générale ordinaire

Rapport moral

Mesdames, Messieurs,

Chers adhérents, chers bénévoles, chers amis,

Je tiens avant toute chose à saluer votre présence aujourd'hui.

Vous qui croyez en notre association qui existe maintenant depuis 42 ans.

Vous qui soutenez nos missions par vos dons.

Vous qui démontrez un engagement ferme à nos côtés.

Je tiens à vous remercier très vivement pour votre participation aux travaux et particulièrement l'association « Acier Trempé » pour sa fidèle collaboration aux activités de l'APNE.

Notre association continue sans relâche ses missions d'expertise sur les problématiques environnementales, la sensibilisation de l'opinion publique à la préservation de notre île et la transmission des valeurs de respect de l'environnement aux jeunes martiniquais. Elle a aussi pour but de se porter partie civile dans toute affaire considérée comme portant atteinte à la nature et à l'environnement.

Cette année 2014 a vu notre association s'agrandir. En effet, cinq nouveaux membres ont adhéré à l'APNE:

- Madame Kristel TREUT domiciliée à Fontainebleau (France)
- Madame Edwige CHARBIT domiciliée à Limeil-Brévanne (France)
- Madame Roselyne AUBERT domiciliée à Courbevoie (France)
- Madame Marie-Noëllise NEWTON domiciliée à Saint-Laurent du Maroni (Guyane)
- Madame Marie-André EUDARIC domiciliée à Saint-Joseph (Martinique)

Les nouvelles adhésions ont été rendues possibles grâce au travail d'information fait sur le terrain par les membres de l'APNE et à la communication réalisée via internet et les réseaux sociaux.

Le nombre d'adhésions devrait croître de façon significative dès que le site internet de l'association sera opérationnel.

L'année 2014 a été l'année de l'eau. 2015 sera celle du climat. Les effets du réchauffement climatique se font sentir chaque jour davantage dans les îles asiatiques mais aussi chez nous où l'arrivée des algues sargasses a marqué tous les habitants de la côte atlantique et une grande partie de la côte caraïbe.

Le chikungunya (près de 100 000 malades) a fait des dégâts considérables. La lutte contre les véhicules hors d'usage (VHU) devra se poursuivre avec plus de rigueur.

Les personnes âgées et les enfants ont été les plus sévèrement atteints. La lutte contre le moustique tigré a été menée par les autorités. L'APNE a participé à toutes les réunions d'organisation autour de cette lutte.

Reconnue pour son sérieux et sa qualité d'expertise, l'APNE est régulièrement sollicitée par divers organismes.

Ainsi, l'APNE a été sélectionnée par l'ARS pour être membre de la commission prévention de la conférence régionale de la santé et l'autonomie (CRSA). L'APNE a été aussi retenue par la commission des mines par les services de l'Etat.

Durant toute l'année 2014, L'APNE a participé à 10 réunions sur des thèmes aussi importants que la biodiversité ou les risques liés au tsunami. Des thèmes qui ont fait l'objet d'études très sérieuses. La Région a d'ailleurs procédé à la création d'un observatoire de la biodiversité.

Charles VIRASSAMY
Président

Rapport d'activités

Le début de l'année 2014 a été marqué par la procédure judiciaire engagée par l'APNE contre les traitements aériens. Le tribunal administratif de Fort-de-France a annulé les arrêtés pris par le préfet visant à proroger chaque fois les délais.

La Ministre de l'écologie, Ségolène ROYAL, qui a reçu les quatre associations agréées pour la protection de l'environnement (APNE, EDE, SEPANMAR, ASSAUPAMAR) a mis un terme définitif à cet épandage.

Rappelons que l'APNE s'est battue pendant 44 ans contre cette pratique et qu'elle a été la première association à avoir soulevé cet épineux problème.

Les planteurs n'ont pas fait appel de la décision car la proposition qui leur a été faite par la ministre, de produire « une banane durable » qui pourra être à l'avenir labellisée, leur a donné satisfaction.

Dans le journal France –Antilles du 7 février 2014 il a bien été précisé que « le Président de l'APNE a présenté son dossier seul et sans avocat » alors que les deux autres associations étaient représentées par M. EDMOND-MARIETTE pour l'AMSES et Maître DUHAMEL pour l'ASSAUPAMAR.

Le 20 février 2014, la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles a examiné le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Case-Pilote. L'APNE a présenté la face cachée du dossier après une visite sur le terrain.

A l'unanimité les membres de la Commission ont rejeté le PLU. Cette Commission émet des avis conformes. Cela signifie que si c'est un vote négatif le dossier retourne en mairie et le maire se doit de revoir entièrement sa copie.

Le 18 juillet 2014, le ministère de l'écologie a interrogé l'APNE pour recueillir son avis sur une demande de permis exclusif de recherches minières en géothermie haute température dans le nord caraïbe. L'APNE a émis un avis favorable sur ce dossier et tout ce qui concerne les énergies renouvelables.

En juillet, la Commission des mines s'est réunie pour procéder à l'adoption de la loi N°98-297 relatif aux départements d'outre-mer en ce qui concerne les stockages dans le sous-sol de produits dangereux. L'APNE est intervenue pour faire noter son soucis permanent de sauvegarder les nappes phréatiques et d'éviter le stockage des produits dangereux et polluants.

L'APNE fait donc partie des deux associations de protection de l'environnement retenues pour faire partie de cette commission.

La commission carrière s'est réunie deux fois et a examiné les demandes de prolongation d'activités d'extraction de matières premières présentée par la poterie des Trois-Ilets et la carrière Asselin du Vauclin.

Les membres de la commission ont visité quatre carrières en 2014.

La CDOA s'est réunit une fois par mois. L'APNE a fait remarquer à la commission, le nombre d'installations en agriculture qui n'a cessé de diminuer passant de 28 en 2011 à 15 en 2013 et à 8 en 2014.

L'APNE s'est interrogée sur les causes de cette chute et a demandé qu'une étude sérieuse soit faite pour y remédier.

L'APNE a été sollicité afin de participer à la commission régionale de la biodiversité mise en place par la région et le Parc Naturel Régional. Notre association a signé la chartre à l'issue des 10 réunions auxquelles elle a contribué activement.

Le 17 octobre, la CACEM a organisé une réunion à son siège sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) ainsi que sur son projet de SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). L'APNE a été très active sur ces deux projets et a attiré l'attention des membres sur la question des stations d'épuration.

En octobre 2014, l'APNE a été interpellée par les habitants de l'île sur le non raccordement au réseau électrique EDF de nombreuses personnes ayant installées des panneaux photovoltaïques et s'étant endettés à cette occasion.

L'APNE est intervenue auprès de la Région qui s'est engagée à étudier le problème et à y remédier.

En novembre 2014, la Région a installé l'Agence Martiniquaise de l'énergie et la SEM pour œuvrer au développement des énergies renouvelables et l'APNE a été invitée à participer aux travaux.

Rapport financier

La cotisation des membres est de 1 € par mois soit 12 € pour l'année.

60 personnes ont cotisé. Le solde des comptes est le suivant au 31/12/2014.

A/ Etat des comptes

Compte sur livret	1845,47 €
Compte courant	609,52 €
Autres	
TOTAL	2454,99 €

B/ Bilan

Le bilan s'établit comme suit :

DESIGNATIONS	RECETTES	DESIGNATIONS	DEPENSES
Adhésions	720 €	Frais de tenue du compte	156 €
Dons	622,52 €	Frais de gestion	600 €
		Excédent net	586,52 €
TOTAL	1342,52 €	TOTAL	1342,52 €

L'association dégage un excédent de 586,52 €.

Perspectives 2015-2016

L'APNE continuera son travail d'expertise au sein des différentes commissions dont elle est membre et s'intéressera plus particulièrement aux problèmes liés aux stations d'épuration.

L'APNE est membre de plusieurs commissions dont :

- **La commission des mines**
- **La commission Départementale de la Nature, des paysages et des sites/ carrières (CDNPS)**
- **La commission de prévention de l'ARS**
- **La commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles, naturels et forestiers (CDCEA)**
- **La Commission Départementale d'Orientation Agricole (CDOA)**
- **La Commission Locale d'Information et de Surveillance des déchetteries et des usines d'incinération**
- **La commission Départementale de la chasse et de la faune sauvage**
- **La commission de surveillance et de sauvegarde des espaces marins**
- **L'APNE est membre du Conseil d'Administration de l'Agence des 50 pas géométriques**
- **La commission Régionale de la biodiversité**
- **La commission de conciliation en matière d'urbanisme**
- **Membre du Conseil d'Administration de la CACEM**